

Entraide familiale de l'Outaouais et
la **Table des partenaires sur la problématique de l'ameublement des personnes et familles à faible revenu de l'Outaouais** suite au Forum

'Un lit pour Amélie, un frigo pour Julio' tenu le 27 septembre 2007 invitent

les citoyennes et citoyens à exercer leur droit en signant cette déclaration adoptée à l'unanimité

Déclaration du droit à l'ameublement

- Nous considérons qu'il est scandaleux que des Amélie dorment sans lit, que des Julio vivent sans frigo.
- Nous considérons que dans nos sociétés modernes les meubles et appareils ménagers sont des besoins de base auxquels devraient avoir accès toutes les personnes, familles et enfants.
- Nous considérons que pour accéder à un niveau de vie décent les personnes et familles doivent disposer d'ameublement
- Nous considérons qu'un ameublement adéquat est un élément essentiel à la sécurité des personnes et des familles.
- Nous considérons que vivre sans un ameublement adéquat cause des torts importants à la santé physique et mentale des personnes et des familles. Nous considérons que l'ameublement est un facteur d'inclusion sociale
- Nous considérons que la perte du patrimoine d'ameublement d'une personne et ou d'une famille contribue à accentuer son processus d'appauvrissement pouvant mener jusqu'à son exclusion sociale.
- Nous considérons que les impacts de la problématique de l'ameublement vécu par les personnes et familles vivant dans des conditions de pauvreté sont d'ordre de la santé publique et de la responsabilité sociale.
- Nous considérons que l'accès au logement et l'accès à l'ameublement sont 2 problématiques connexes mais distinctes.
- Nous considérons que pour être logé convenablement toute personne ou famille doit avoir accès à une habitation, un logis meublé de façon à répondre aux besoins de ses occupants. Les meubles doivent être en bon état d'utilisation, de propreté, d'hygiène et de sécurité.
- Nous considérons que pour être adéquate, convenable et satisfaisante une habitation doit être meublée
- En conséquence nous exigeons que l'ameublement soit reconnu comme un besoin de base.
- En conséquence nous exigeons que l'ameublement soit reconnu comme un droit fondamental.
- En conséquence nous exigeons que l'ameublement soit reconnu comme un facteur déterminant de la santé.
- En conséquence nous proposons qu'Entraide Familiale de l'Outaouais soit mandaté dans le cadre de sa mission globale, à mettre en place une coordination et une concertation régionale avec le milieu et les différents partenaires visant à faire reconnaître la présente déclaration et à développer des moyens financiers pour répondre adéquatement à cette problématique sociale.

J'adhère à cette déclaration

Signature

Date

Nom de la personne ou de l'organisme : _____

Retournez à : Courrier : Entraide familiale de l'Outaouais, 310-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L1; Fax : 819-669-5716; Téléphone : 819-669-0686

Courriel : dtremblay@entraidefamiliale.com

